Le Traité des délits de Joseph-Pierre Chassan : une nouvelle source pour L'Éducation sentimentale

Biagio Magaudda

▶ **To cite this version:**

Biagio Magaudda. Le Traité des délits de Joseph-Pierre Chassan : une nouvelle source pour L'Éducation sentimentale. Flaubert. Revue critique et génétique, 2021, 24. halshs-03215762

HAL Id: halshs-03215762
https://shs.hal.science/halshs-03215762

Submitted on 3 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Flaubert
Revue critique et génétique
Genèse

Le *Traité des délits* de Joseph-Pierre Chassan : une nouvelle source pour *L'Éducation sentimentale*

Biagio Magaudda

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/flaubert/4223
ISSN : 1969-6191

Éditeur
Institut des textes & manuscrits modernes (ITEM)

Ce document vous est offert par Bibliothèque Diderot de Lyon - ENS

Référence électronique
Biagio Magaudda, « Le *Traité des délits* de Joseph-Pierre Chassan : une nouvelle source pour *L'Éducation sentimentale* », *Flaubert* [En ligne], Genèse, Études de genèse, mis en ligne le 01 décembre 2020, consulté le 03 mai 2021. URL : http://journals.openedition.org/flaubert/4223

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2021.

Flaubert est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le *Traité des délits* de Joseph-Pierre Chassan : une nouvelle source pour *L'Éducation sentimentale*

Biagio Magaudda

1 Les recherches documentaires que Flaubert effectue pour *L'Éducation sentimentale* sont considérables même si elles n'atteignent pas les dimensions démesurées de la campagne de documentation entreprise pour *Bouvard et Pécuchet*. L'ampleur et les difficultés du projet obligent l'écrivain à passer de longues heures dans les bibliothèques et chez lui pour lire les journaux de l'époque, à dépouiller des ouvrages historiques, notamment ceux sur 1848, à faire des enquêtes auprès de personnes spécialisées dans les différents domaines, à se déplacer sur le terrain et à procéder à des repérages sur les lieux qu'il veut représenter dans son roman : toutes les idées et les faits évoqués dans *L'Éducation* reposent donc sur des recherches documentaires rigoureuses et se nourrissent des nombreuses lectures auxquelles l'écrivain se livre assidûment :

> Je bûche la révolution de 48 avec fureur. Sais-tu combien j'ai lu et annoté de volumes depuis six semaines ? Vingt-sept, mon bon. Ce qui ne m'a pas empêché d'écrire dix pages[1].

2 Pour décrire les événements politiques de ces années turbulentes, la conduite de la bourgeoisie, la réaction et l'attitude du peuple, Flaubert s'appuie également sur son expérience personnelle[2]. Les textes de l'époque ont eu un rôle fondamental, comme en témoignent les nombreuses lettres que Flaubert écrit dans les années 1863-1866 et qui traitent de ses lectures, de ses demandes d'informations et de conseils[3].

3 Ces volumes (traités historiques, mémoires) contiennent des références très précises à la Révolution de 1848 et rapportent une quantité impressionnante de discours prononcés par les hommes qui ont occupé la scène politique de ces années dramatiques et qui sont les porte-paroles du changement de pouvoir. En outre, dans les journaux de l'époque, on peut lire les conversations des différents clubs politiques, les lettres écrites par les ouvriers, *etc*.

4 Ces débats et discours présentent un panorama de la vie pendant la Révolution de 1848 et servent à Flaubert pour préparer le fond historique romanesque et les paroles de quelques-uns de ses personnages d'abord dans *L'Éducation sentimentale* et, plus tard, dans le chapitre VI de *Bouvard et Pécuchet*[4].

5 À partir de la seconde moitié du XX[e] siècle, les historiens et les spécialistes de Flaubert ont commencé à s'interroger d'une manière plus approfondie sur les sources de *L'Éducation sentimentale*[5]. Alberto Cento[6] en particulier a ouvert la voie aux futures recherches dans ce domaine : il a fait un travail très minutieux en reportant, dans une longue liste[7], les ouvrages consultés par l'écrivain avant de commencer la rédaction de son roman historique (exactement 132 références bibliographiques). S'agit-il d'une liste exhaustive ? Alberto Cento est bien conscient que son travail est loin d'être complet : « E non si dimentichi che non è certo completa »[8]. Le travail du critique, tout en étant en italien, reste un pilier solide sur lequel se sont appuyés dans les années qui ont suivi les chercheurs en France et dans le monde entier ; cependant, ces sources identifiées par Cento pourraient s'enrichir si l'on consulte attentivement les dossiers documentaires de *Bouvard et Pécuchet*, conservés à la Bibliothèque municipale de Rouen et disponibles aujourd'hui en ligne, en accès libre, grâce à l'édition électronique de Stéphanie Dord-Crouslé[9].

6 Dans ces dossiers, il est notoire qu'un groupe important de notes a été rédigé pour *L'Éducation sentimentale*. Le dossier « République de 1848 » (g 226, vol. 4, f[os] 133-204)[10] se compose de 73 folios contenant des notes que Flaubert a prises pour L'Éducation sentimentale et qu'il a reversées dans son dossier de préparation pour Bouvard et Pécuchet. Parmi les ouvrages annotés on trouve, entre autres, des textes très importants comme l'*Histoire de la Révolution de 1848* par Garnier-Pagès, les *Mémoires* de Caussidière, les *Pages d'histoire* et les *Révélations historiques* de Louis Blanc ou encore plusieurs volumes de l'*Annuaire historique* de Lesur.

7 Le dossier « Journaux », constitué de quarante-quatre folios (f[os] 89 à 132), réunit des notes de périodiques et d'ouvrages d'orientations politiques très diverses, des notes de notes et deux brouillons de *L'Éducation sentimentale*. Ces notes concernent des événements politiques, économiques et sociaux, mais aussi scientifiques et artistiques qui se sont déroulés pendant la monarchie de Juillet[11].

8 Le dossier « Socialisme » (Ms. g 226-7, f[os] 179-283)[12] se compose de 179 pages manuscrites contenant des notes que Flaubert a prises majoritairement pour la rédaction de *L'Éducation sentimentale* : l'écrivain dépouille les ouvrages de penseurs et théoriciens socialistes de la première moitié du siècle comme Saint-Simon, Proudhon, Pierre Leroux, Louis Blanc, *etc.*

9 Quant aux notes du dossier « Politique » (g 226, vol. 6, f[os] 125-177v°)[13], elles ont été rédigées presque exclusivement pour le chapitre VI de *Bouvard et Pécuchet,* les recherches que j'ai menées dans ce domaine l'ont définitivement démontré[14]. Cependant, au sein de ce dossier, un ensemble de manuscrits a attiré mon attention, à savoir les notes de lecture prises à partir de l'ouvrage *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse* de Joseph-Pierre Chassan (g 226, vol. 6, f[os] 153, 153v°, 154). Ce volume sur les délits, qui n'apparaît nulle part parmi les sources de *L'Éducation sentimentale*, a été précieux pour notre écrivain car il s'en est certainement servi pour fabriquer certains discours de son roman historique. En effet, comme nous le verrons plus tard, j'ai repéré des transferts de citations de ces notes de lecture dans *L'Éducation*, ce qui laisse penser qu'à l'origine, ces folios aussi devaient se trouver dans un autre

dossier documentaire de Flaubert[15] et qu'ils ont ensuite seulement été déplacés dans le dossier « Politique » de *Bouvard et Pécuchet*.

Le dossier « Politique » de *Bouvard et Pécuchet* et *L'Éducation sentimentale* : un rapport complexe et ambigu

10 Flaubert a lu avant 1872, pour la préparation de *L'Éducation sentimentale* (1869), une partie des ouvrages sur 1848 dont les notes de lecture se trouvent dans le dossier « Politique » de *Bouvard et Pécuchet*. En effet, les notes sur l'ouvrage d'Alphonse Lucas *Les clubs et les clubistes* figurent dans le f° 151 du dossier « Politique » mais aussi dans le f° 178 du dossier « République de 1848 » [16] (pour *L'Éducation sentimentale*), ce qui confirme la finalité et la période de consultation de cet ouvrage (avant 1869). Nous pouvons toutefois nous demander pourquoi des notes prises sur un même ouvrage apparaissent dans les deux dossiers : s'agit-il d'un même ensemble de manuscrits, d'où Flaubert a extrait une page pour la déplacer dans le dossier « Politique » ? Ou l'écrivain a-t-il relu cet ouvrage pour prendre d'autres notes en fonction des besoins de son nouveau roman ? Selon Alberto Cento[17], on peut dater les deux ensembles de notes sur les *Clubs et les clubistes* grâce à l'analyse du papier : le f° 151 du dossier « Politique » est un papier bleu, typique des notes prises pour *Bouvard et Pécuchet*. En revanche, les notes du f° 178 du dossier « République de 1848 » sont écrites sur un papier blanc, utilisé généralement pour *L'Éducation*. Flaubert aurait donc consulté de nouveau l'ouvrage pour prendre d'autres notes pour son dernier roman. Toutefois, le support ne permet pas une datation incontestable : il y a des notes certainement prises pour *L'Éducation* (c'est le cas, par exemple, des notes sur le *Voyage en Icarie* de Cabet, g 226, vol. 7, f° 280) et écrites sur un papier bleu[18], tandis que des notes prises pour *Bouvard* sont rédigées sur des pages blanches.

11 On peut supposer que Flaubert a consulté avant 1869 l'ouvrage sur Lamennais (f° 176) comme l'indique, entre autres[19], une lettre à Mme Roger des Genettes de l'été 1864 : « Je viens d'avaler Lamennais, Saint Simon, Fourier, et je reprends Proudhon d'un bout à l'autre »[20]. Mais si Flaubert « repren[d] Proudhon d'un bout à l'autre » pendant l'été 1864 pour *L'Éducation sentimentale*, il n'a pas pu lire alors l'ouvrage posthume de cet auteur intitulé : *De la Capacité politique des classes ouvrières* (dont les notes se trouvent dans le f° 134). En effet, ce livre ne paraît qu'en mai 1865 chez Dentu, et c'est sur cette édition que Flaubert a pris ses notes, soit peu après sa parution pour *L'Éducation sentimentale*, soit (plus vraisemblablement ?) plus tard, lorsqu'il prépare le chapitre VI de *Bouvard et Pécuchet*.

12 Parmi les volumes utilisés pour l'*Éducation*, nous trouvons également l'ouvrage de Thiers : *De la propriété* (f[os] 175 et 175v°), cité dans une lettre à George Sand[21].

13 Quant aux *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques* (voir les notes dans les f[os] 171 à 173 du dossier « Politique »), elles sont mentionnées par Alberto Cento[22] parmi les sources documentaires de *L'Éducation sentimentale.* Toutefois, le *Carnet 15* (f° 41) contient une note de lecture qui ne peut être antérieure à novembre 1873 et qui renvoie aux *Mémoires de l'Académie des Sciences*. Vraisemblablement, il s'agit des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques* que Flaubert mentionne dans sa liste d'ouvrages lus pour le chapitre VI de *Bouvard et Pécuchet* (f° 127) et dont les notes

sont recueillies dans le dossier « Politique ». Le f° 41 du *Carnet 15*, dans lequel la note en question apparaît sous le titre « Idées chimériques des savants », n'a, à vrai dire, aucun lien thématique avec le groupe de notes du dossier « Politique » qui se réfère à cet ouvrage. Toutefois, nous retrouvons aussi bien dans le f° 41 du *Carnet 15* que dans le f° 171 des notes de lecture, l'indication « t. 7 » qui peut laisser penser qu'il s'agit du même volume. Il est donc très probable que Flaubert a repris cet ouvrage en 1873 pour *Bouvard et Pécuchet.*

14 Quant à l'ouvrage de Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848,* Flaubert s'en est servi comme base pour beaucoup de détails historiques de *L'Éducation*. La lecture de cet ouvrage de la part de Flaubert est démontrée par Gilbert Guisan[23] et Alberto Cento[24] d'une manière indiscutable. En outre, Tony Williams a mis en lumière, dans son étude de l'avant-texte du roman[25], les multiples liens qui unissent les ouvrages de Flaubert et de Stern. Mais alors, pourquoi les notes tirées de l'ouvrage de Stern n'apparaissent-elles pas dans le dossier documentaire « République de 1848 » qui regroupe les notes pour *L'Éducation* ? Flaubert a-t-il simplement déplacé les folios concernant Stern et les a-t-il directement insérés dans le dossier « Politique » pour *Bouvard et Pécuchet* ? Ou existait-il d'autres notes sur Daniel Stern, aujourd'hui disparues, où Flaubert a puisé les nombreuses informations pour *L'Éducation* ?[26] Cette dernière hypothèse est vivement soutenue par Alberto Cento qui remarque, entre autres, que dans ces notes de lecture du dossier « Politique », « même pas une ligne n'est consacrée aux journées du 22 et du 24 février qui tant intéressaient le romancier pour *L'Éducation* »[27]. La question reste ouverte.

Le Traité des délits de Chassan : une nouvelle source pour *L'Éducation sentimentale*

15 Flaubert a certainement utilisé pour *L'Éducation* le *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse*, par Joseph-Pierre Chassan, avocat général près la Cour Royale de Colmar, un ouvrage peu connu en trois volumes. Flaubert possédait l'édition de 1837[28], comme l'écrivain l'indique lui-même dans le f° 153, en haut à droite, après le titre complet de l'ouvrage. Dans ce groupe de feuillets, tirés du premier volume, Flaubert illustre le principe du droit de résistance nationale, consacré en France dans l'article 2 de la Constitution monarchique de 1791 et annote, entre autres, des événements et des lois des années 1830.

16 Ces notes, partagées en trois parties ayant chacune un sous-titre (« Droit de résistance nationale », « Légalité de la Révolution et du gouvernement de 1830 », « Du principe et de la Forme du gouvernement actuel ») ont joué un rôle crucial dans l'élaboration d'un discours de Frédéric Moreau. Une confrontation entre les notes du f° 153 du dossier « Politique » et un passage[29] de *L'Éducation* est très révélatrice :

Note de lecture, f° 153

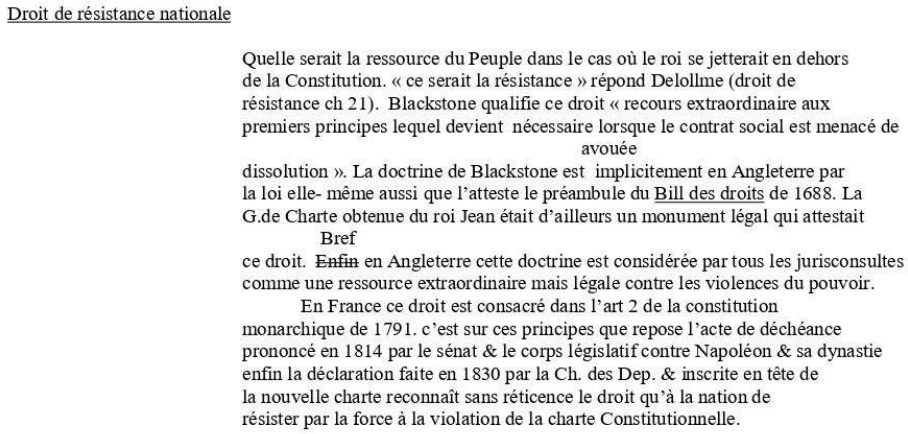

Droit de résistance nationale

Quelle serait la ressource du Peuple dans le cas où le roi se jetterait en dehors de la Constitution. « ce serait la résistance » répond Delollme (droit de résistance ch 21). Blackstone qualifie ce droit « recours extraordinaire aux premiers principes lequel devient nécessaire lorsque le contrat social est menacé de avouée dissolution ». La doctrine de Blackstone est implicitement en Angleterre par la loi elle- même aussi que l'atteste le préambule du Bill des droits de 1688. La G.de Charte obtenue du roi Jean était d'ailleurs un monument légal qui attestait Bref ce droit. ~~Enfin~~ en Angleterre cette doctrine est considérée par tous les jurisconsultes comme une ressource extraordinaire mais légale contre les violences du pouvoir.

En France ce droit est consacré dans l'art 2 de la constitution monarchique de 1791. c'est sur ces principes que repose l'acte de déchéance prononcé en 1814 par le sénat & le corps législatif contre Napoléon & sa dynastie enfin la déclaration faite en 1830 par la Ch. des Dep. & inscrite en tête de la nouvelle charte reconnaît sans réticence le droit qu'à la nation de résister par la force à la violation de la charte Constitutionnelle.

L'Éducation sentimentale (p. 330)

> Frédéric invoqua le droit de résistance ; et, se rappelant quelques phrases que lui avait dites Deslauriers, il cita Desolmes, Blackstone, le Bill des droits en Angleterre, et l'article 2 de la Constitution de 91. C'était même en vertu de ce droit-là qu'on avait proclamé la déchéance de Napoléon ; il avait été reconnu en 1830, inscrit en tête de la Charte.

17 Lors du premier dîner chez les Dambreuse, Frédéric, ennuyé par la conversation des hommes qui « causaient de votes, d'amendements, de sous-amendements » (p. 326), a envie de partir car personne ne s'occupe de lui. Il est mal à l'aise dans un salon où il n'a pas réussi à séduire — même pas les femmes — et à s'adapter aux règles de la société mondaine, à ses manières, à ses usages, à sa langue, à ses sous-entendus. Il a voulu s'imposer dans le groupe des hommes tout d'abord en défendant son ami Sénécal, accusé de complot : « Pas du tout ! c'est un très honnête garçon ! » (p. 330). Ensuite, il cite les paroles de son ami républicain Deslauriers dans un salon où règnent les idées philo-monarchiques, cherchant à provoquer la réaction des convives sans toutefois parvenir à susciter une vive confrontation. Frédéric est irrité par ce milieu fâcheux où « la plupart des hommes qui étaient là avaient servi, au moins, quatre gouvernements ; et ils auraient vendu la France ou le genre humain, pour garantir leur fortune, s'épargner un malaise, un embarras, ou même par simple bassesse, adoration instinctive de la force » (p. 330). Dans ce contexte, Flaubert met alors dans la bouche de son personnage un discours qui provient de l'ouvrage de Chassan : Frédéric cite William Blackstone, célèbre juriste et professeur de droit de l'université d'Oxford, qui a vécu entre 1723 et 1780 ; le *Bill* des droits de 1689, un texte qui définit et limite les principes de la monarchie parlementaire en Angleterre ; l'article 2 de la Constitution de 1791 qui proclame les droits fondamentaux de l'homme comme la liberté et l'égalité ; et encore la déchéance de Napoléon et la Charte constitutionnelle. Mais surtout, Frédéric fait référence à Delolme, un juriste suisse, auteur, entre autres, d'une *Constitution de l'Angleterre*. Mais comment expliquer que le nom du juriste soit devenu « Desolmes » dans le manuscrit autographe de *L'Éducation sentimentale* et qu'aucun éditeur n'ait corrigé la faute ?

Manuscrit autographe définitif, BHVP. Rés. Ms 98 f° 276, en ligne sur Gallica

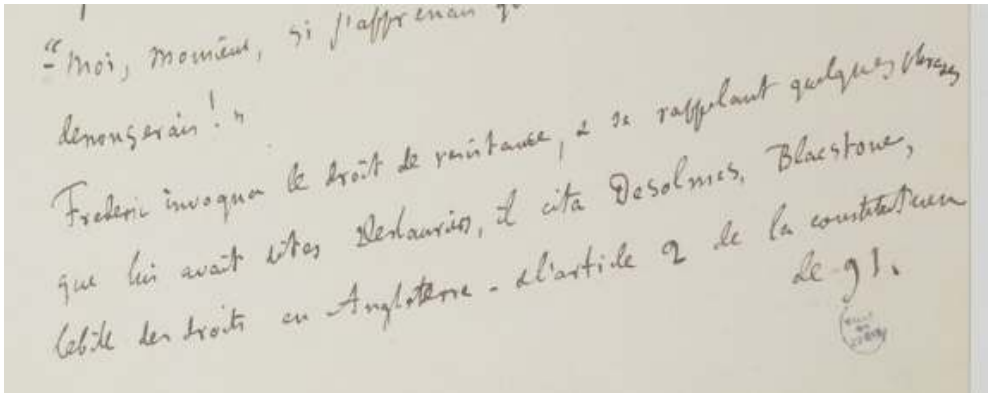

18 Flaubert a mal relu ses notes prises sur Chassan et il a transformé Delolme (et plus exactement de Lolme) en Desolme, puis Desolmes, comme on peut le constater en consultant les brouillons rédactionnels du roman[30], notamment la marge du f° 184v. Je cite deux exemples ci-dessous :

NAF 17605 f° 184v°, Bibliothèque nationale de France, en ligne sur Gallica

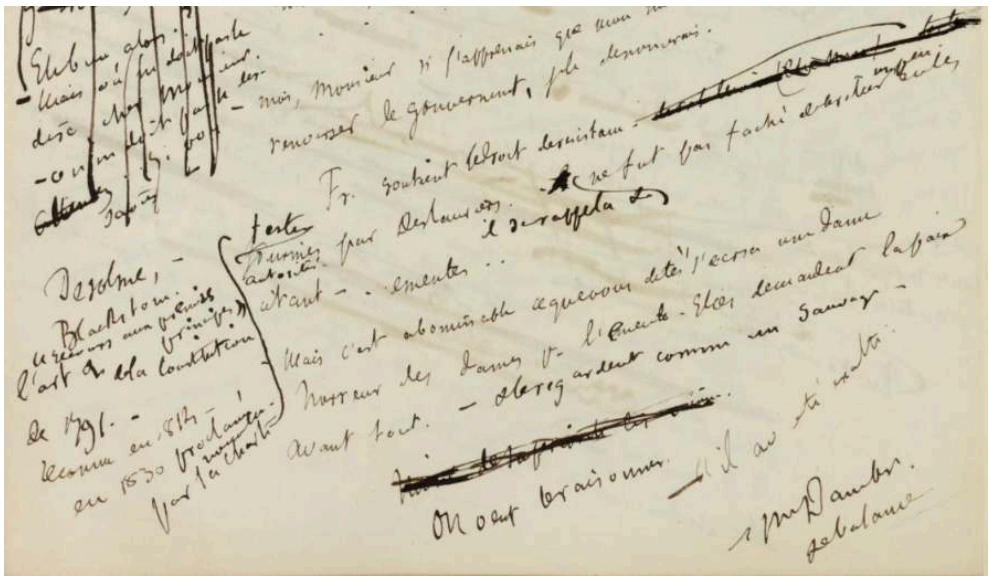

NAF 17605 f° 197, Bibliothèque nationale de France, en ligne sur Gallica

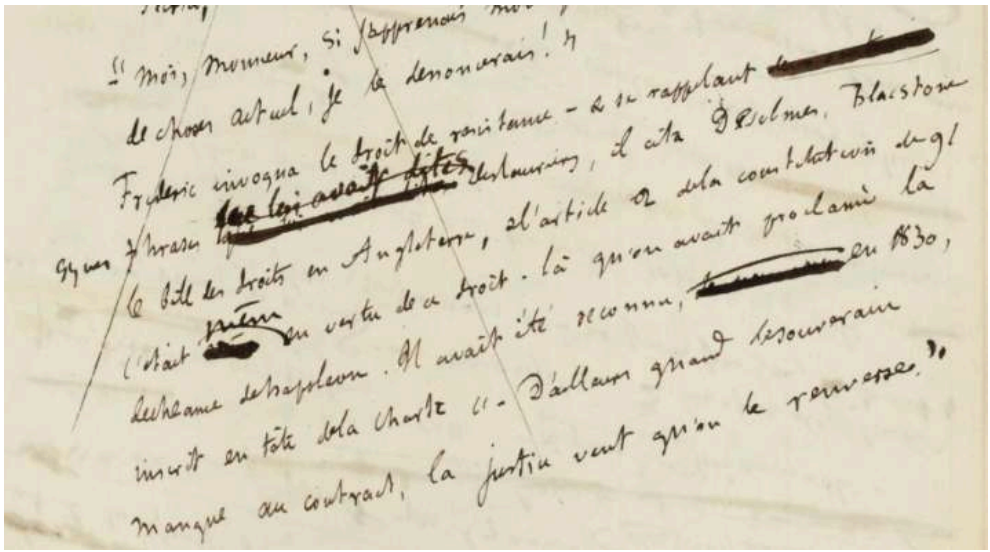

19 On remarque également que Flaubert commet une faute quand il recopie le nom du juriste William Blackstone (écrit « Blacstone ») mais, comme le nom est connu, cette erreur a été ensuite corrigée.

20 Quoi qu'il en soit, le discours de Frédéric en faveur des idées républicaines et des droits n'obtient aucun succès ni ne suscite de débat constructif. Les convives du salon Dambreuse, convaincus de leurs idées mesquines et autoritaires, se moquent de lui et ne lui donnent aucune importance. Frédéric quittera finalement la table « déterminé à ne jamais revenir dans cette maison, à ne plus fréquenter tous ces gens-là » (p. 331).

21 Un autre passage du roman sur la souveraineté nationale, la souveraineté du peuple et l'origine des gouvernements mérite notre attention car son rapport de filiation avec le f° 153v° du dossier « Politique » est, à mon avis, évident.

Note de lecture, f° 153v°

Du Principe & de la Forme du gouvernement actuel. (v les textes* historiq p. 217-219.)

L'art ⁻ 5 de la loi du 9 7bre 1835 a entendu réprimer l'attaque contre le principe & la forme du gouvernement. Les faits principaux qui entrent dans la de composition de ce principe & cette forme se trouvent en partie, dans la loi du 29 nov. 1830. mais « la dignité royale l'autorité du roi, l'inviolabilité du roi, » ne sont pas constitutives de la Forme & encore moins du Principe du gouvernemt. – Le vrai principe du gouvernement c'est le dogme de la souveraineté nationale (Eusèbe Salverte) la monarchie constitutionnelle & la monarchie royale (Sauzet). tout cela est très vague. – Principe signifie Commencement. est donc une question de fait, d'origine. après Guill le Conquérant le principe du gouvernemt anglais fut la Conquête la forme était la monarchie féodale. les Stuarts voulurent y substituer celui du droit divin - Lorsque le

objection contre les orléanistes.

L'Éducation sentimentale (p. 258)

> « Mais, *principe* signifiant *origine*, il faut se reporter toujours à une révolution, à un acte de violence, à un fait transitoire. Ainsi, le principe du nôtre est la souveraineté nationale, comprise dans la forme parlementaire, quoique le parlement n'en convienne pas ! Mais en quoi la souveraineté du peuple serait-elle plus sacrée que le droit divin ? L'un et l'autre sont deux fictions ! »

22 Le passage du roman sur les principes et la légitimité des gouvernements est un résumé des notes prises à partir de l'ouvrage de Chassan (f° 153v°). La consultation des brouillons rédactionnels confirme que Flaubert a alors sous la main le *Traité des délits* : un fragment du f° 37 (ci-dessous) « Mais Principe voulant dire commencement » appartient aux notes de lecture du f° 153v°. Le mot « commencement » sera ensuite remplacé par « origine ».

NAF 17604, f° 37, Bibliothèque nationale de France, en ligne sur Gallica

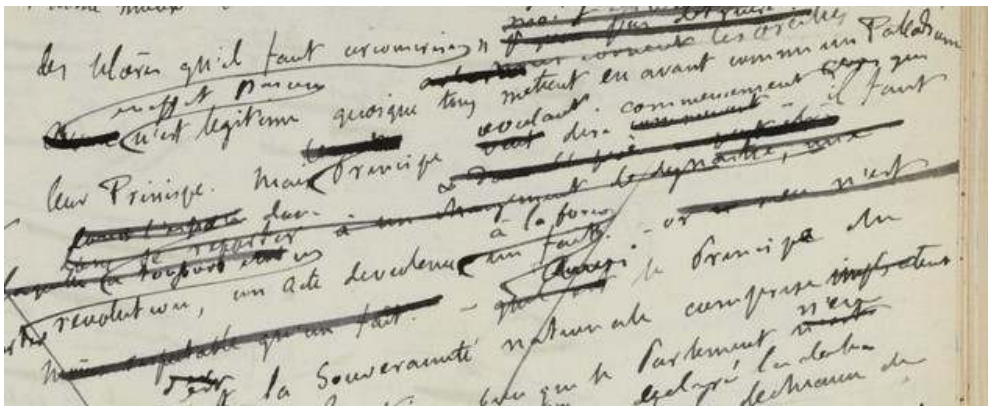

23 L'ouvrage de Chassan a donc contribué à la recherche des discours et des événements de la période 1830-1835. Ce volume, publié en 1837, a retenu l'attention de Flaubert lorsqu'il se documentait pour *L'Éducation sentimentale* mais son utilisation ne s'est pas limitée à ce roman. Comme on va le voir, l'écrivain a aussi essayé d'exploiter l'ouvrage de Chassan pour le chapitre VI de *Bouvard et Pécuchet* mais les informations recueillies ne sont pas parvenues jusqu'au manuscrit définitif du dernier roman de Flaubert.

Le Traité des délits de Chassan et *Bouvard et Pécuchet*

24 Le *Traité des délits* de Chassan est mentionné dans le f° 127 qui fournit la liste des ouvrages consultés par Flaubert pour la constitution de son dossier de notes sur la politique. Au lieu d'indiquer le titre complet de l'ouvrage, Flaubert écrit seulement la formule « Lois de la presse », suivie du nom de l'auteur.

25 Peut-on être certain que Flaubert a effectivement mis à profit ces notes pour *Bouvard et Pécuchet* ? Aucun fragment du *Traité des délits* n'est décelable dans le manuscrit définitif du roman, mais d'autres manuscrits, moins connus, des dossiers documentaires révèlent les intentions de Flaubert et des détails sur sa manière de travailler qui peuvent être utiles pour répondre à la question.

26 En effet, au sein du dossier « Socialisme », on trouve des pages qu'on peut classer comme « notes de notes » (g 226, vol. 7, f^{os} 260 à 267), c'est-à-dire des résumés de toutes les informations recueillies dans les différents volumes. Flaubert recopie, d'une manière synthétique, les passages sur la politique qui pourraient avoir, selon lui, une rentabilité immédiate dans son chapitre. Ces pages ont la caractéristique d'avoir une orientation « pré-scénarique » dans la mesure où elles regroupent des phrases, des citations qui seront utilisées par la suite dans le chapitre VI, les idées qui sous-tendent certains épisodes, les événements historiques qui servent de toile de fond ; mais rien ne

fait encore référence aux personnages de *Bouvard et Pécuchet* ou à certains éléments plus précis du roman.

27 Or l'examen de l'une de ces notes, tirée du f° 263 du dossier « Socialisme », révèle que Flaubert a résumé en quelques lignes les notes sur Chassan contenues dans le dossier « Politique », non sans opérer quelques remaniements dont il a le secret.

Extraits du f° 263 (dossier « Socialisme »)

Le vrai principe du gouvernemt, c'est la Souveraineté nationale.
en vertu d'elle Napoléon fut déclaré déchu
Charles X chassé
Louis-Philippe déclaré roi.
au droit divin succéda la Souveraineté populaire sur laquelle s'appuya l'Empire.
donc le même principe sert à des formes différentes. alors, où est l'utilité des Principes ?
(chassan)
La souveraineté populaire est toujours comprise dans le Principe Parlementaire
- droit des minorités

28 Ce folio, qui précède la phase scénarique proprement dite de *Bouvard et Pécuchet*, indique clairement que Flaubert avait l'intention d'utiliser le *Traité des délits*, peut-être pour donner corps au discours d'un personnage, comme il l'avait fait dans *L'Éducation sentimentale* pour Frédéric ? Les brouillons rédactionnels confirment cette hypothèse car la note en question apparaît dans différents folios (Ms g 225, 6, f^os^ 685v, 693, 698v) avant d'être supprimée (f° 690).

29 En outre, une autre page à orientation scénarique des dossiers de *Bouvard et Pécuchet*, le f° 262 du dossier « Socialisme », présente encore une référence à Chassan relative aux délits de presse qui entrent dans le droit commun.

Le droit de Punir dérive du droit de sûreté.
nous devons mettre le criminel à l'écart. rien de plus.
si les peines ne sont pas édictées dans un but d'amélioration ou de sûreté, elles deviennent une vengeance.
Les délits de Presse - rentrent dans le droit commun. Pourquoi une législation spéciale !
assimilables aux Hérésies. -
inefficacité du timbre & du Cautionnement (Chassan & Block)
Les journaux font du mal par leur envie de gagner de l'argent.
- amovibilité des Juges. plus dangereuse que la vénalité des charges. (B. Constant
Le salut de la Nation = loi suprême.

30 Ce détail pourrait effectivement provenir du *Traité des délits* dans la mesure où l'ouvrage aborde indubitablement ce sujet, mais les notes de lecture des f^os^ 153-154 n'en portent aucune trace. Le romancier a-t-il ajouté l'information dans un second temps, en la puisant directement dans le texte sans passer par l'étape des notes ? Ou y avait-il d'autres notes sur Chassan qui ont été perdues ? En réalité, malgré la référence entre parenthèse à Chassan, ce fragment provient de l'ouvrage de Vattel (*Le droit des gens…*) comme le f° 162r le prouve :

Le gouvernement n'a pas le droit de retenir ~~chez~~ un citoyen dans sa patrie. - & il ne doit
ce que
se mêler de l'industrie, de l'agriculture & du commerce que p. écarter les accidents
naturels
ou la malignité des hommes pourraient opposer à leur développement »
85

Les lois de la Presse inutiles. les délits qu'elle peut commettre rentrent dans le droit commun
(109

31 Quoi qu'il en soit, le *Traité des délits* a donc eu une double finalité dans le processus d'écriture et les indices qui apparaissent dans la documentation préparatoire de *Bouvard et Pécuchet* ne laissent pas de doute sur la réutilisation effective de cet ouvrage. Ce n'est d'ailleurs pas là un cas exceptionnel et isolé car l'énorme travail de recherche que l'écrivain a réalisé sur la période l'a amené à amasser une quantité impressionnante de carnets, notes de lecture et brouillons qui seront réutilisés par la suite et aideront Flaubert à imbriquer l'Histoire dans la fiction, les « fonds » dans les « premiers plans »[31].

32 Comme nous avons pu le constater dans cette étude, le *Traité des délits* de Chassan, passé inaperçu aux yeux de la critique pendant de nombreuses années, n'a jamais été associé à *L'Éducation sentimentale* pour plusieurs raisons. Premièrement, en raison de sa position au sein des dossiers documentaires de *Bouvard et Pécuchet*, au milieu du dossier « Politique » qui regroupe majoritairement les notes de préparation pour le chapitre VI du dernier roman de Flaubert. Deuxièmement, en raison de la nature des informations contenues dans ces notes : l'ouvrage ne concerne pas les événements très marquants des années 1840-1851, qui intéressaient tant Flaubert, mais il traite des lois et des faits d'une période antérieure. L'étude de deux passages de *L'Éducation* et la mise en relation avec l'ouvrage de Chassan ne laissent cependant pas de doute sur l'utilisation de ce volume par Flaubert et il n'est pas exclu que d'autres fragments aient joué un rôle dans la genèse du roman, peut-être masqués et objets de remaniements plus profonds, et donc moins évidents à mettre au jour.

33 Le travail de documentation pour *L'Éducation sentimentale* a été très rigoureux et fatigant. Malgré les difficultés et les moments de découragement rencontrés dans la longue phase de rédaction du roman, l'écrivain termine son projet le 16 mai 1869 et l'annonce triomphalement à son ami Jules Duplan: « FINI ! mon vieux ! – Oui mon bouquin est fini ! ».

34 Ses notes manuscrites, conservées soigneusement aujourd'hui et accessibles aux chercheurs, constituent un monde envoûtant, curieux, mystérieux où l'on peut saisir la manière spéciale dont Flaubert travaillait, et qui nous fournit des indices toujours nouveaux sur le processus de genèse de ses œuvres. Le *Traité des délits* de Joseph-Pierre Chassan s'ajoute désormais à la longue liste des ouvrages consultés pour *L'Éducation*. Il constitue une source documentaire nouvelle pour le roman historique de Flaubert – qui ne sera certainement pas la dernière.

NOTES

1. Gustave Flaubert, *Correspondance*, t. III, éd. Jean Bruneau, Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1991, p. 624. Pour tous les extraits de lettres cités dans le présent travail, on se réfère à cette édition : t. I (1830-1851), 1973 ; t. II (1851-1858), 1980 ; t. III (1859-1868), 1991 ; t. IV (1869-1875), 1998 ; t. V (1876-1880), 2007, éd. Jean Bruneau et Yvan Leclerc. Dorénavant : *Corr.* (suivi du tome).

2. *L'Éducation* se déroule à une époque que Flaubert a vécue personnellement : le roman débute en 1840 et s'achève chronologiquement le soir du 4 décembre 1851, si on laisse de côté les deux derniers chapitres. Flaubert évoque un nombre d'événements historiques considérables : la manifestation étudiante au Panthéon en décembre 1841, la manifestation républicaine du 22 février 1848, la journée révolutionnaire du lendemain, l'attaque du poste du Château-d'Eau (24 février 1848) et l'invasion populaire du Château des Tuileries, les clubs politiques, la charge des dragons sur la foule le soir du 4 décembre 1851.

3. Ses sources primaires de renseignements sont Maxime Du Camp, qui avait pris des notes au jour le jour, et George Sand, passionnée de politique, qui était en contact avec le mouvement ouvrier. Voir par exemple la lettre à George Sand du 17 novembre 1866 : « Mais quand vous n'aurez rien à faire, jetez-moi sur un papier quelconque ce que vous vous rappelez de 48. – Puis vous me développerez cela en causant. Je ne vous demande pas de la copie, bien entendu, mais de recueillir un peu vos souvenirs personnels » (*Corr.*, t. III, p. 559).

4. *Bouvard et Pécuchet*, centré sur la révolution de 1848 et *L'Éducation sentimentale*, chronique de 1848, traitent de la même période historique, des mêmes événements et parfois des mêmes personnages politiques.

5. Parmi les études les plus remarquables dans ce domaine on peut citer : René Dumesnil, *L'Éducation sentimentale de Gustave Flaubert*, Paris, Nizet, 1963 ; Alexis François, « Gustave Flaubert, Maxime Du Camp et la Révolution de 1848 », *Revue d'histoire littéraire de la France,* janvier-mars 1953, p. 44-56 ; Gilbert Guisan, « Flaubert et la Révolution de 1848 », *Revue d'histoire littéraire de la France,* avril-juin 1958, p. 183-204 ; Stratton Buck, « Sources historiques et technique romanesque dans *L'Éducation sentimentale* », *Revue d'histoire littéraire de la France,* octobre-décembre 1963, p. 619-634.

6. Alberto Cento, *Il realismo documentario nell'Éducation sentimentale,* Napoli, Liguori, 1967.

7. Les sources mentionnées par Alberto Cento sont divisées en quatre périodes historiques : « Monarchia di luglio intorno al '40-'43 », « Monarchia di luglio declinante (1846-47) », « Da febbraio a luglio 1848 », « L'involuzione reazionaria dal secondo semestre del 1848 al dicembre 1849 ».

8. *Ibid.*, p. 82. Traduction : « Et n'oublions pas qu'elle [cette liste] n'est certainement pas complète ».

9. Gustave Flaubert, *Les dossiers documentaires de Bouvard et Pécuchet*, édition intégrale balisée en XML-TEI accompagnée d'un outil de production de « seconds volumes » possibles, sous la direction de Stéphanie Dord-Crouslé, 2012, http://www.dossiers-flaubert.fr.

10. Éric Le Calvez a fait une excellente analyse des notes du dossier « République de 1848 » et a mis en évidence des aspects très intéressants sur l'exploitation de ce corpus de la part de Flaubert : « République de 1848 », *Éditer le chantier documentaire de* Bouvard et Pécuchet. *Explorations critiques et premières réalisations numériques,* éd. S. Dord-Crouslé, S. Mangiapane et R. M. Palermo Di Stefano, Messine, Andrea Lippolis Editore, 2010, p. 105-120, https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00370973.

11. Nathalie Petit a étudié ce corpus dans son article : « Le dossier "Journaux" : de *L'Éducation sentimentale* au "second volume" de *Bouvard et Pécuchet* », *Éditer le chantier documentaire de* Bouvard et Pécuchet, *op. cit.*, p. 187-206.

12. Voir à ce propos l'étude très minutieuse de Claire Barel-Moisan : « Quelques pistes sur le dossier « Socialisme » : organisation, destination, problématiques », *ibid.*, p. 61-80.

13. Pour la description de ce corpus, voir Biagio Magaudda, « Le dossier "Politique" dans la documentation préparatoire de *Bouvard et Pécuchet* : description du corpus », *ibid.*, p. 127-140.

14. À propos du travail de recherche et de documentation mené par Flaubert sur le corpus du dossier « Politique » voir Biagio Magaudda, « Flaubert, la politique et la question du droit divin », *Revue Flaubert*, n. 13, 2013, https://flaubert.univ-rouen.fr/revue/article.php?id=123 et Biagio Magaudda, « Le savoir politique dans le chapitre VI de *Bouvard et Pécuchet* », *Revue Flaubert*, n. 11, 2011, https://flaubert.univ-rouen.fr/revue/article.php?id=88.

15. À la différence des autres folios contenus dans le dossier « Politique » et rédigés pour *L'Éducation*, ces notes ne pouvaient certainement pas se trouver, à l'origine, dans le dossier « République de 1848 ». L'ouvrage de Chassan, en trois tomes, a été publié entre 1837 et 1839 et traite donc de sujets et d'événements antérieurs à l'année 1848.

16. La chanson des clubistes, tirée des *Clubs et les Clubistes* d'Alphonse Lucas (f° 178r° du dossier « République de 1848 ») « chapeau bas devant ma casquette, à genoux devant l'ouvrier » passe littéralement dans le texte de *L'Éducation sentimentale* comme Éric Le Calvez l'a justement remarqué : « République de 1848 », *op. cit.*, p. 111.

17. Alberto Cento, *op. cit.*, p. 75.

18. *Ibid.*

19. Voir aussi les lettres à Jules Duplan (*Corr.*, t. III, p. 397) et à Amélie Bosquet (*Corr.*, t. III, p. 400).

20. *Corr.*, t. III, p. 402.

21. « Je tâcherai du reste, dans la troisième partie de mon roman (quand j'en serai à la réaction qui a suivi les journées de juin), d'insinuer un panégyrique dudit, à propos de son livre : *De la propriété*, et j'espère qu'il sera content de moi » (*Corr.*, t. III, p. 711-712).

22. A. Cento, *op. cit.*, p. 97.

23. Gilbert Guisan, *Flaubert et la Révolution de 1848*, *op. cit.*, p. 183-204.

24. Alberto Cento, *op. cit.*, p. 96. D'après A. Cento, l'ouvrage de Stern est une source importante de *L'Éducation* mais non privilégiée. En effet, maints événements ou épisodes de 1848 sont présents également dans d'autres volumes de l'époque que Flaubert a certainement consultés : c'est le cas, par exemple, de l'*Histoire de la Révolution de 1848* de Garnier-Pagès ou de Charles Robin ; ou encore de l'*Histoire de l'armée* de Lecomte.

25. Tony Williams (« La montée de la politique dans l'avant-texte : 1848 dans *L'Éducation sentimentale* », *Revue Flaubert*, n. 5, 2005), se fondant sur des données analysées par Alberto Cento, fait référence à certains épisodes du roman, décrits aussi par Stern, comme l'aspect physique du Château-d'Eau, la description de l'arrivée du peuple, etc.

26. Stéphanie Dord-Crouslé, « Le dossier de genèse de *Bouvard et Pécuchet* », https://flaubert.univ-rouen.fr/ressources/bp_sphere.php : « Entre autres pièces, quatre importants dossiers de notes de lecture sont actuellement inaccessibles. On s'est efforcé, avec la marge d'erreur et d'imprécision que l'entreprise comporte nécessairement, de proposer la reconstitution conjecturale de leur contenu, ou du moins de la liste des titres pris en notes par Flaubert ». Voir en particulier la reconstitution conjecturale de la liste des titres pris en notes dans le dossier « Histoire

» : https://www.nakala.fr/nakala/data/11280/44d2c010 (de nouvelles notes peuvent se trouver dans ce dossier inaccessible).

27. Alberto Cento, *op. cit.*, p. 179.

28. L'édition de l'ouvrage de Chassan utilisée par Flaubert est en ligne sur Gallica : Joseph Pierre Chassan, *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse*, Paris, Videcoq, 1837-1839, 3 vol.

29. Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale,* éd. Stéphanie Dord-Crouslé, 3e éd. corrigée, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2013. Pour toutes les citations suivantes on fera référence à cette édition.

30. Je remercie vivement Stéphanie Dord-Crouslé qui m'a guidé et donné de précieux éclaircissements dans la consultation des brouillons de *L'Éducation sentimentale*.

31. Flaubert est bien conscient des problèmes d'écriture qu'implique l'insertion de l'histoire dans la fiction comme il le précise dans une lettre à Jules Duplan : « Quant à ton vieux géant, il a commencé aujourd'hui le 1er chapitre de sa 3e partie. Mais j'ai bien du mal à emboiter mes personnages dans les événements politiques de 48 ! J'ai peur que les fonds ne dévorent les premiers plan » (*Corr.*, t. III, p. 734).

RÉSUMÉS

Au sein des dossiers documentaires de *Bouvard et Pécuchet* conservés à la Bibliothèque municipale de Rouen un groupe de manuscrits autographes de Flaubert retient l'intérêt : il s'agit des notes de lecture tirées du *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse* de Joseph-Pierre Chassan. Le titre de cet ouvrage en trois tomes, sur lesquels Flaubert a pris des notes classées dans le dossier « Politique » de *Bouvard et Pécuchet* (g226, 6, fos 153-153vo-154), n'apparaît nulle part parmi les sources documentaires de *L'Éducation sentimentale* : les études publiées jusqu'à présent, en particulier les recherches rigoureuses menées par Alberto Cento, n'en portent aucune trace. Cependant, l'analyse des notes prises par Flaubert sur l'ouvrage de Chassan et la relecture du roman historique de l'écrivain mettent en évidence des aspects communs qui méritent d'être approfondis : nous verrons que le *Traité des délits*, ouvrage peu connu, joue un rôle crucial dans l'élaboration d'un discours de Frédéric dans *L'Éducation sentimentale* et vient désormais s'ajouter à la longue liste des ouvrages consultés par l'écrivain pour la préparation de son roman.

Among the documentary files of *Bouvard et Pécuchet* kept at the Municipal Library of Rouen a group of autograph manuscripts by Flaubert is of interest: these are the reading notes taken from the *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse* by Joseph-Pierre Chassan. The title of this work in three volumes, on which Flaubert took notes classified in the "Politics" file of *Bouvard and Pécuchet* (g226, 6, fos 153-153vo-154), does not appear anywhere among the documentary sources of *L'Éducation sentimentale*: the studies published so far, in particular the rigorous research carried out by Alberto Cento, bear no trace of it. However, the analysis of the notes taken by Flaubert on Chassan's work and the rereading of the writer's historical novel highlight common aspects that deserve to be deepened: we will see that the *Traité des délits*, a little-known work, plays a crucial role in the elaboration of a speech by Frédéric in *L'Éducation sentimentale* and is now added to the long list of works consulted by the writer for the preparation of his novel.

AUTEUR

BIAGIO MAGAUDDA

MIUR